

Chantiers 2013-2014

Quels sont les principaux dossiers à suivre cette année ? Petit tour d'horizon avec les Secrétaires généraux des Fédérations de l'Enseignement fondamental, secondaire, supérieur, de promotion sociale et des Centres PMS libres.

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL GODEFROID CARTUYVELS

■ le programme de maths est dans les écoles depuis le 1^{er} septembre. Celui de français devrait y être en avril prochain, pour une application dès septembre 2014. Suivront les programmes d'éveil, histoire, géographie, sciences, éducation aux médias, éveil artistique, éducation physique, langues modernes ;

■ le travail continue pour les épreuves interdiocésaines en 2^e et 4^e ;

■ reconfiguration du site « La salle des profs », réalimenté par un nombre significatif de situations d'apprentissages en lien avec les nouveaux programmes et les épreuves interdiocésaines. Ce travail sera réalisé par le Service de productions pédagogiques, avec la contribution des conseillers pédagogiques et des formateurs FOCEF ;

■ investissements dans les groupes de travail de l'Administration (constitution des épreuves d'évaluation externes non certificatives de 3P et 5P en maths, Certificat d'Étude de Base) ;

■ conseillers pédagogiques : l'accent est mis sur une meilleure articulation du travail des CP, des formateurs, des gestionnaires et du Service de productions pédagogiques, même si les CP sont toujours surtout centrés sur l'accompagnement des équipes ;

■ formation : priorité importante sur la formation résidentielle des directions et l'organisation de formations pour tous nos instituteurs (centrées sur les apprentissages de base à l'aide du nouveau programme) ;

■ le Service juridico-administratif est de plus en plus sollicité par les enseignants, alors que ce sont les organisations syndicales ou l'Administration qui doivent normalement leur venir en aide. Cela pose question.

Un chantier important de ce service, concernant Bruxelles mais susceptible d'intéresser les autres diocèses, c'est la poursuite de la mise en place d'un dispositif de gestion des doublons. Établi avec l'aide d'Infodidac, il permet de détecter, au moment de l'inscription d'un élève en 1^{re} accueil, 1^{re} maternelle ou 1^{re} primaire, s'il est déjà inscrit ailleurs dans le réseau. Les conclusions tirées lors d'une première réunion avec les représentants des cinq entités de Bruxelles ont été très positives. On verra dans quelle mesure étendre cela à d'autres années. ■ MNL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ÉRIC DAUBIE

■ la FESeC lance son nouveau plan d'action prioritaire pour 2013-2016, qui s'articule autour d'une idée forte : viser la réussite de tous les jeunes, tant dans la dimension scolaire que dans la dimension citoyenne et personnelle¹. Une importance particulière est accordée aussi à la révolution du numérique, qui nécessite de développer de la formation et de l'accompagnement pour les enseignants, afin de mettre ces nouvelles ressources au service des apprentissages ;

■ la FESeC doit s'atteler à l'analyse des évaluations externes en français et maths, passées en juin dernier par tous les élèves de la fin du 1^{er} degré. Pourquoi, par exemple, la réussite en maths est-elle sensiblement plus faible qu'au CEB ? Un chantier est à mener sur les difficultés rencontrées par les élèves et les enseignants au niveau de la jonction fondamentale-secondaire ;

■ pour septembre 2015, nous devons rédiger de nouveaux programmes relatifs à la formation générale dans le qualifiant. Le volume horaire des

cours généraux, notamment dans l'enseignement professionnel, sera sensiblement plus important. Il faudra donc prévoir des formations et des outils pour que les équipes de profs puissent relever ce défi ;

■ la FESeC réfléchit à la façon d'augmenter le nombre de places. À Bruxelles, une grande partie de nos écoles sont complètes, et de nombreux parents souhaitent y trouver des places. Il s'agit, dès lors, de mener des actions sur le plan politique pour pouvoir dégager des moyens financiers, mais également de rassembler les compétences et les énergies au niveau des PO pour construire des projets de nouvelles écoles ;

■ un autre chantier important concerne le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ), qui écrit de nouveaux profils de formation. Les écoles qui organisent les métiers de l'automobile, la coiffure et l'esthétique ont déjà pu mettre ces métiers en œuvre dès le mois de septembre, dans le cadre de la Certification par unités, qui modifie de façon significative l'organisation des apprentissages et de l'évaluation. Au niveau de l'enseignement professionnel spécialisé forme 3, l'objectif est d'écrire les profils de métiers accessibles à ces élèves, mais aussi de pouvoir valider, au sein d'autres profils de formation, un certain nombre d'unités qui débouchent sur un emploi. ■ BG

1. Voir le prospectus présentant le plan d'action : <http://admin.segec.be/documents/7029.pdf>

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ANDRÉ COUDYZER

■ cette année est très importante, en raison du vote du décret « Paysage de l'enseignement supérieur et organisation académique des études ». Il s'agit de s'inscrire dans sa mise en



place et d'être attentif au maintien de nos spécificités, de notre autonomie et de la liberté académique. D'une part, la Fédération doit s'assurer que les institutions soient correctement représentées dans chacune des nouvelles structures, que ce soit en tant qu'établissement ou en tant que fédération représentant ces établissements. D'autre part, la mise en œuvre du volet organisationnel des études oblige à redéfinir les formations selon une approche-programme, c'est-à-dire en compétences, en acquis d'apprentissage. Un travail conséquent est attendu dans les institutions, afin de définir un profil de formation sur base d'un ensemble d'unités d'enseignement qui sont la nouvelle référence pour l'organisation des activités d'apprentissage. Ce travail est déjà entamé. La réflexion sur les compétences dans nos institutions, voire en partie en inter-réseaux, est déjà lancée depuis quelques années. Mais envisager que tout soit en ordre pour septembre 2014, comme l'exigerait le décret, cela semble intenable !

- les bouleversements que connaissent nos institutions avec, entre autres, la mise en place du nouveau paysage, et donc des pôles, s'ajoutent aux fusions opérées ces dernières années. Ils conduisent à de gros changements en matière de gouvernance. Des fonctions nouvelles s'imposent (postes à responsabilité transversale), les organigrammes sont à adapter... La FédESuC fait le maximum, via des formations continues qu'elle organise elle-même, pour aider ces institutions à vivre ces changements et leur permettre d'être les plus efficaces possible ;

- formation initiale des enseignants : il faut continuer à être attentif et participera à toutes les réunions de travail avec le Cabinet et les quatre types d'opérateurs d'enseignement supérieur.

Plus rien ne devrait toutefois être décidé à ce sujet au cours de la législature. ■ **BG**

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

STÉPHANE HEUGENS

- le « fil rouge » de notre réflexion dans les établissements reste l'augmentation du taux de diplomation dans l'enseignement de promotion sociale. La rentrée académique du 11 octobre dernier, à Bruxelles, était centrée sur ce thème. Les établissements planchent sur la manière d'aider les étudiants à présenter leur travail de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme souhaité. Ils ont été invités à un séminaire consacré à cette thématique, sous forme d'ateliers et d'échanges de bonnes pratiques. Ces démarches s'inscrivent dans l'idée que le « plus » de l'enseignement pour adultes, c'est la certification, et pas seulement la formation professionnelle ;

- intégration de l'enseignement de Promotion sociale supérieur dans le nouveau paysage de l'enseignement supérieur. Ce chantier très important implique de retrouver certaines lignes de conduite en matière de concertation inter-réseaux. Les contacts avec les universités, les Hautes Écoles et le supérieur artistique sont très positifs, mais il va falloir être très attentif à une dynamique d'intégration et au fait que l'offre de formation ne passera plus par les instances actuelles. Elle devra faire son chemin à l'intérieur des pôles et de l'ARES. Une réflexion est à mener à ce propos. Pour ce qui concerne le secondaire, l'enjeu est d'intégrer les profils métiers du SFMQ et de travailler la Certification par Unité (CPU), de façon à ce que les personnes qui quitteraient le secondaire sans avoir leur diplôme

puissent continuer leur formation en promotion sociale et obtenir leur certificat de qualification ;

- dernier chantier, en cours depuis un certain temps, c'est la facilitation de passerelles entre la formation professionnelle et l'enseignement pour adultes, avec un solide coup de pouce du projet « 2013, année des compétences », dans lequel nous sommes impliqués. Là aussi, les contacts avec les organismes de formation professionnelle et d'orientation vont dans le bon sens, ce qui devrait faciliter les passerelles entre opérateurs. ■ **MNL**

CENTRES PMS

SOPHIE DE KUYSSCHE

- la FCPL va continuer à remplir ses missions et à rendre les services habituels aux Centres PMS, principalement en matière juridique et en termes d'animation et de formation (formation continuée des agents et formation initiale des directeurs des Centres). Elle poursuivra aussi sa mission de représentation des Centres auprès des autorités publiques et politiques ;

- à l'approche des élections, nous serons attentifs, lors de nos contacts, à mettre en avant plusieurs revendications, explicitées dans le Mémoire du SeGEC. Parmi celles-ci, on peut citer le souhait de changer le calcul de comptabilisation des emplois dans les Centres PMS. Pour l'instant, ce calcul est fait selon des tranches d'élèves. Pour ouvrir un centre et avoir 6 emplois, le centre doit desservir 3000 élèves. Pour prétendre à un emploi supplémentaire, il faut atteindre 1850 élèves en plus. On voit bien là la disproportion ! La FCPL demande un calcul en nombre d'heures/PMS, à l'instar de ce qui se fait dans l'enseignement. Au lieu de

pouvoir prétendre à un emploi à temps plein par tranche de 1850 élèves, on pourrait prétendre à des heures supplémentaires en fonction du nombre d'élèves, mais aussi de leurs caractéristiques et de leur place dans le cursus scolaire. Un élève de 3^e maternelle, de 1^{re} et de 6^e primaires, ou du 1^{er} degré du secondaire, par exemple, demande plus de travail de la part du

Centre PMS, car il se trouve à l'un des moments-charnières de la scolarité. Actuellement, ces caractéristiques ne sont pas prises en compte dans le calcul des emplois ;

■ réflexion aussi sur l'actualisation du modèle d'organisation de la FCPL (des groupes de travail et des commissions thématiques en lien avec

le métier et l'action des Centres réunissent des agents PMS, des directeurs et des PO, avec un double intérêt : un partage d'expérience enrichissant pour le fonctionnement de chaque Centre, et pour la FCPL, la possibilité d'entendre les besoins et les aspirations des Centres, et donc de mener une action en adéquation avec ceux-ci). ■ **MNL**

CRÉATION DE PLACES

Une proposition budgétairement neutre

Devant l'urgence de création de nouvelles places dans les écoles, en particulier à Bruxelles, la cheffe de groupe cdH au Parlement de la Communauté française Julie de GROOTE a élaboré une proposition de décret visant à élargir les conditions d'accès au Programme prioritaire des travaux. Sa proposition permettrait la création de 2500 nouvelles places chaque année. entrées libres l'a rencontrée.

Votre message : c'est maintenant qu'il faut créer des places, après ce sera trop tard...

Julie de GROOTE : L'urgence absolue, c'est de faire face au choc démographique. Créer des places, c'est donner une table et une chaise à un élève, mais c'est surtout lui construire un avenir ! Et il faut répondre à cette demande maintenant ! À Bruxelles, on doit créer, entre 2010 et 2020, 42 500 places : 9000 dans le maternel, 21 000 dans le primaire, et 12 500 dans le secondaire. Sur ce volume total, on en a à peu près déjà créé – ou programmé – 20 000, et donc il en reste encore 20 000 à créer d'ici 2020 ! Et si l'on prend la dernière étude du SeGEC¹, entre 2020 et 2030, il faudra encore créer 20 800 places supplémentaires...

Votre proposition est neutre, budgétairement...

JdG : Absolument. Aujourd'hui, on a un Programme prioritaire des travaux (PPT) où les créations de places ne sont pas reconnues comme des travaux

prioritaires. Pour le dire très simplement, si une école a un grenier qu'elle voudrait rénover pour y créer des places, elle ne peut pas faire appel à ce programme. Nous proposons donc que, dans des zones sous tension démographique², il y ait la faculté – je souligne, la faculté – de créer des places.

Et ce n'est qu'une partie de l'enveloppe du PPT qui serait utilisée à cet effet...

JdG : Nous avons voulu « immuniser » 19 millions EUR sur les 36 millions disponibles au PPT pour la rénovation. 17 millions pourront donc être affectés annuellement à la création de places.

Le PPT a pour avantage de mieux financer les projets...

JdG : Oui. Aujourd'hui, le libre n'a qu'une capacité d'endettement via le Fonds de garantie, là où les autres réseaux reçoivent du cash pour construire des places. On sait tous que quand on s'endette trop, on arrive au surendettement. Pour cela, toujours

dans le cadre budgétaire existant, nous proposons une réorientation plus importante des montants PPP (Partenariat public-privé) vers le Programme prioritaire des travaux. Concrètement, quand on a abandonné l'idée de partenariat public-privé, on a affecté cette somme à concurrence de 30% dans les travaux prioritaires et à concurrence de 70% dans le Fonds de garantie. Aujourd'hui, le Fonds de garantie montre ses limites : il n'offre qu'une capacité d'endettement, et il ne répond pas nécessairement aux besoins les plus urgents. Du coup, nous proposons de revoir la répartition et de la porter à 50%-50%. Ce glissement permet à nouveau de créer plusieurs centaines de places. En tout, on pourrait ainsi créer 2500 places par an... Ce serait une contribution significative ! ■

INTERVIEW CONRAD VAN DE WERVE

1. Lire **entrées libres** n°80, juin 2013, pp. 4-5 : « Populations scolaires : évolutions à l'horizon 2030 ».

2. Actuellement: Bruxelles, Liège, Neufchâteau, Waremme et Bastogne.



Photo: Conrad van de WERVE